

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

Mercredi 16 avril 2025 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le seize avril deux mille vingt-cinq le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le neuf avril deux mille vingt-cinq par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 41

Présents : **21** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 65

Présentes : 36

Pouvoirs : 6

Total : **42** (mini 33)

Délégués présents :

Jacques ADENOT, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte

Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans

Robert ALLEYRON BIRON, Délégué de la Rivière

Marie-Odile BAUDRIER, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors

Philippe BERNARD, Délégué de Lans-en-Vercors

Pierre BLUNAT, Délégué de la ville de Vinay (ville-porte)

Franck BRESSON, délégué de Plan de Baix

Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA

Yves CHAZALET, Délégué de Combovin

Imen DE SMEDT, Conseil départemental de l'Isère

Nathalie FAURE, Conseil départemental de l'Isère

Pierre Louis FILLET, Délégué de la CC du Royans-Vercors

Gérard GAGNIER, Délégué de la CC du Val de Drôme

Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans

Fabien LOMBARD, Délégué de Suze

David ROBERT, Délégué de la ville de Romans-sur-Isère (ville-porte)

Pierre SUZZARINI, délégué de la ville de Mens (ville-porte)

Eric VALLIER, Délégué de la CC du Trièves

Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc

Bruno VITTE, Délégué d'Hostun

Pierre WEICK, Délégué de la CC Massif du Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Antoine BACK, délégué de la ville de Grenoble (ville porte) à Philippe SUZZARINI

Florent BRUNET, Conseil Régional AuRA à Catherine

BOLZE

Nicole NAVA, déléguée de la ville de Saint-Marcelin
(ville porte) à Pierre BLUNAT

Alban PANO, Conseil départemental de la Drôme à
Michel VARTANIAN

Yannick PASDRMADJIAN, Délégué de Claix à Jacques
ADENOT

Agnès TREGRET, Déléguée du Percy-en-Trièves à Philippe
AGERON

Participaient également à la réunion :

Bruno BEGOU, FAUP

Monique ORAND, Déléguée de Chatillon en Diois

Philippe ROUSTAND, CESER

François VERON, Conseil Scientifique

Anne-Christine WOLNY, Fondation du patrimoine

Olivier PUTOT, Directeur du Parc du Vercors

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité avec une abstention de Monsieur Pierre SUZZARINI le compte-rendu de la réunion du Bureau du 19 mars 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

**Comité de gestionnaires des cabanes non gardées ;
validation de la feuille de route 2025-2027**

Contexte

De 2019 à 2023, le Parc a animé une expérimentation autour des cabanes non gardées du Vercors. Réalisée en collaboration avec le comité de gestionnaires des cabanes du Vercors (communes, OT, EPCI, Départements, ONF, association...), elle a bénéficié de l'appui de l'Atelier 17C intervenant en assistant à maîtrise d'ouvrage.

11 projets ont été accompagnés, totalement ou partiellement (Autrans-Méaudre-en-Vercors, Beaufort sur Gervanne, la Chapelle-en-Vercors, Châtillon-en-Diois, Gigors-et-Lozeron, le Gua, Lans-en-Vercors, Montaud, la Rivière, Saint Andéol, SMVIC), avec l'objectif de qualifier et valoriser les conditions d'accueil de ce patrimoine si singulier.

En mars 2024, le bilan réalisé par le comité de gestionnaires a noté les nombreux points positifs de cette approche dont : savoir trouver l'équilibre sur les sites, rester sobre et modeste, trouver ensemble le meilleur projet, des travaux adaptés, se doter d'une culture collective des cabanes, l'expérimentation des valeurs et de la méthodologie autour des projets. Le comité de gestionnaires souhaite amplifier cette dynamique et a demandé au Parc la possibilité de prolonger cette expérimentation.

Grace au soutien de la Région Auvergne Rhone-Alpes, le Parc peut mobiliser une seconde mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la période 2025-2027.

Réuni le 20 mars 2025, le comité de gestionnaires a travaillé sur le cadre et la méthode de travail à appliquer. Avec l'objectif de s'appuyer sur ce qui a fonctionné, d'identifier des points de progression, et de prendre en compte le contexte actuel où les préoccupations budgétaires touchent de nombreux sujets.

La feuille de route 2025-2027 s'appuie sur :

Des objectifs renforcés

> Des projets qui renforcent le maillage et la mise en réseau des cabanes : une réflexion territoriale qui permet de trouver des pistes de rééquilibrage pour certains sites

- > Générer une approche collective : car les projets nécessitent d'agréger beaucoup de regards.
- > Se réapproprier son patrimoine : mieux connaître son village et ses patrimoines grâce aux cabanes.
- > Expérimenter : la cabane est un laboratoire pour tenter de faire autrement.

Une approche globale

La feuille de route se décline en 5 points :

- > une dynamique avec des projets concrets : le comité de gestionnaires propose une programmation annuelle de projets de cabanes.
- > un appui à la réflexion au comité de gestionnaires et aux porteurs de projets : la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- > un groupe de travail bonnes pratiques : comment les cabanes deviennent un des maillons pour informer sur l'usage des cabanes et des sites naturels.
- > l'évaluation des cabanes : prolonger le travail d'audit des cabanes en utilisant la méthodologie déployée lors de l'audit 2017.
- > mise en lien entre usagers et propriétaires/gestionnaires : animer la plateforme <https://abris.parc-du-vercors.fr>

Zoom sur les projets de cabane

- réaffirmer les valeurs socles : sobriété, simplicité, solidarité. Elles sont un guide tout au long du projet (préparation, recherche de compétences, transport, travaux...).
- se doter de prérequis : avant de solliciter le Parc et la mission d'AMO, il est important que chaque porteur de projet puisse avoir un temps de réflexion et de préparation autour de prérequis. Les prérequis identifiés :

Prendre soin de la cabane : poser un regard global

- la cabane : quels travaux pour qualifier les conditions d'accueil et agir sur la pérennité du bâtiment.
- la sécurité : identifier les points d'améliorations, définir une pratique pour la maintenance
- l'accès : interroger les flux, la cohabitation des usages
- les histoires du lieu : connaître ce dont on hérite
- le patrimoine naturel : ce qui fait la richesse du site (biodiversité, forêt, eau...).

la mise en œuvre des travaux

- Rechercher le meilleur budget : l'équilibre entre solution collectives et le recours à des prestations professionnelles
- Favoriser les compétences locales, accepter le travail en collectif / en apprentissage, partager.
- La juste mesure des travaux : allier sobriété, simplicité, robustesse, aller à l'essentiel.
- Le transport des matériaux : comment faire avec le moins d'impact sur les milieux ?

partager et transmettre : le collectif

- Bâtir un groupe de travail local (commune, associations locales, ONF, artisans, chasseurs, écoles, aînés, écogardes, agriculteurs, conseil municipal des jeunes...) avec des compétences diverses (savoir-faire, construction, transport, histoire, biodiversité, animation de jeunes...)
 - Mettre en place d'un livre de bord du projet : l'histoire de la cabane, la vie du projet, faire le récit des moments vécus, les réalisations (diagnostic, travaux, le collectif, témoignages, archives...). Un document qui deviendra une source et un repère.
 - Marquer l'aboutissement de la démarche : un temps collectif nécessaire pour partager et transmettre.
- Le travail sur les prérequis permet de poser un regard global sur la cabane, de se poser les questions essentielles, et de s'organiser. Un préalable avant de déclencher la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de faciliter son déroulement.

- la vie du projet

Préparation	Porteur de projet Parc	Livre de bord par le porteur de projet	Construction du projet autour des prérequis. Mise en place du collectif. Rassembler les diverses compétences.
Diagnostic	Porteur de projet Mission AMO Parc		Diagnos-tics, réflexions, choix, maquette €.
Préconisation			Identifier les différentes modalités de mise en œuvre : savoir-faire, partage de compétences, partenariat prestations professionnelles, chantiers collectifs...
Estimation			
Mise en oeuvre	Porteur de projet Parc		Conseils Recherche de financements Suivi
La clôture	Porteur de projet Parc		Fêter la réalisation, la partager.

- Les projets potentiels 2025

- > la cabane de Pré Vallet (commune de la Chapelle-en-Vercors)
- > reconstruction d'une cabane en forêt des Coulmes (SMVIC)
- > la cabane des 3 frères (Die)

Vous trouverez ici un lien le document de travail produit lors du comité de gestionnaires du 20 mars 2025

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la feuille de route 2025-2027 du comité de gestionnaires des cabanes non gardées.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

Renouvellement du projet scientifique et culturel du musée de la Préhistoire du vercors : Validation

La formalisation d'un Projet Scientifique et Culturel (PSC) est une obligation légale pour les musées détenteurs de l'appellation "Musée de France", ce qui est le cas du Musée de la Préhistoire du Vercors (MPV). En outre, l'octroi d'une subvention de l'Etat à un projet de construction, d'extension ou de réaménagement d'un musée de France est subordonnée à la validation préalable de ce document.

Le premier et unique PSC du MPV a été rédigé en 2003. Vingt ans après, le parcours de visite a bien résisté, mais le contexte culturel a changé ainsi que les attentes et la typologie des visiteurs.

Le PSC est validé par une approbation de l'assemblée délibérante du propriétaire des collections (la tutelle). S'agissant du musée de la Préhistoire du Vercors, il apparaît que le projet scientifique et culturel devra être validé par le Parc naturel régional du Vercors (propriétaire du site, dont il assure le fonctionnement, le maintien et l'animation), ainsi que les Départements de la Drôme et de l'Isère qui sont chacun propriétaires de collections reconnues Musée de France.

Suite à cette validation, la DRAC instruit le PSC en lien avec les services experts du Ministère de la culture. Enfin, la DRAC adresse aux tutelles, l'avis définitif du Ministère de la Culture.

A travers ce PSC, les objectifs pour le MPV sont de :

- Se repositionner comme un acteur incontournable de l'offre culturelle et touristique du Vercors pour les résidents comme pour les visiteurs et les passionnés,
- Retrouver une visibilité pour les établissements scolaires du territoire,
- Rendre compte et valoriser les résultats des travaux de recherche récents,
- Participer à la réflexion et aux questionnements sur les rapports de l'Homme à son environnement,
- Inscrire le musée dans une forme de réflexion citoyenne,
- Continuer à transmettre par une médiation ludique, dynamique et humaine, basée sur le geste, l'outil et son usage.

Vous trouverez ici :

- La synthèse du projet scientifique et culturel

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet scientifique et culturel du Musée de la Préhistoire du Vercors tel que présenté,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

Charte de la highline sur le Vercors : validation

La highline est une activité de montagne qui consiste à marcher sur une sangle tendue entre deux parois verticales au-dessus du vide. Issue à l'origine de la pratique de la slackline (sangle tendue à proximité du sol), cette pratique s'est largement développée ces dernières années et notamment sur le Vercors où la forte présence de très hautes falaises attire les pratiquants.

De nombreuses demandes ont été faites ces dernières années et plusieurs événements ont vu le jour sur le territoire : le festival Camp4 à Pont-en-Royans, le festival Marmotte Highilne Project (MHP) à Lans-en-Vercors- ainsi que des événements ponctuels dans le Cirque de Bournillon ou à Font d'Urle.

D'autre part, les communes, qui sont systématiquement contactées, ne savent pas toujours comment répondre à ces projets et sollicitent le Parc concernant l'aspect réglementaire et les enjeux environnementaux avant de donner leur accord.

Dans le cadre des missions du Parc (**Mesure 3.3 de la charte : Concilier les différents usages dans le respect des milieux naturels**), celui-ci a donc souhaité initier début 2024 un travail de concertation avec les pratiquants afin d'établir une méthodologie détaillant d'une part le mode de soumission d'un projet pour les pratiquants et d'autre part les démarches mises en place par le Parc pour répondre aux demandes sur le territoire.

Un groupe de travail a ainsi été constitué avec les associations de highline locales (Ekilibre Valence, Ekilibre Lyon, Slack et bon, Ca marche et Sky expedition), le Conservatoire d'Espaces Naturel de l'Isère, la LPO ainsi que les deux Départements (Isère et Drôme).

Ces discussions ont permis d'aboutir sur la rédaction d'une charte de bonnes pratiques de la highline sur le Vercors. Celle-ci aborde plusieurs sujets :

- ✓ Présentation de la pratique et ses enjeux
- ✓ Enjeux environnementaux sur le Vercors (présentation des milieux naturels rencontrés en highline, leurs espèces clefs et les recommandations envers les pratiquants pour chacun des milieux)
- ✓ Démarche de soumission d'un projet et étapes menant à la réponse définitive
- ✓ Recommandations générales sur les bonnes pratiques au regard des enjeux sociaux, environnementaux, etc
- ✓ Engagement du Parc à répondre aux demandes de manière argumentée et

à sensibiliser les pratiquants aux enjeux environnementaux

- ✓ Engagement des pratiquants à respecter les recommandations, à les transmettre et faire de la sensibilisation dans le cadre d'évènements

Le document a pour but de présenter la méthodologie de soumission d'un projet sur le territoire du Vercors et de sensibiliser l'ensemble des pratiquants aux enjeux environnementaux liés à leur pratique. Il permettra également d'informer les communes de la manière dont le Parc centralisera les demandes et les démarches qui sont menées avant d'émettre un avis définitif, qui sera transmis à tous les acteurs concernés.

De manière générale, les retours faits sur le territoire montrent que les pratiquants de highline souhaitent pratiquer leur activité de manière respectueuse et effectuent l'ensemble des démarches administratives nécessaires, mais cette charte permettra d'officialiser ce mode de fonctionnement et de simplifier la réponse qui leur est apportée.

Vous trouverez ici : [la charte de la Highline](#)

Vous trouverez [ici la présentation de Noémie](#)

Au vu du travail de concertation qui a été menée, le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** la publication de cette charte
- d'**AUTORISER** la mise en signature de la charte à toutes les parties citées dans le document
- d'**AUTORISER** la diffusion de cette charte sur le site internet du Parc et à tous les acteurs concernés par ces démarches

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

SylvoTrophée 2025 : demande de financements

Le Parc du Vercors a organisé en 2022 sa première édition du concours « SylvoTrophée ». Ce concours a vocation à mettre en valeur des pratiques de gestion forestière vertueuses, qui s'inscrivent en compatibilité avec les principes de la multifonctionnalité de la forêt (économie, écologie, accueil du public). Les parcelles candidates font l'objet d'une évaluation par un jury pluridisciplinaire qui désigne la parcelle lauréate. En raison du bon accueil fait à cette initiative en 2022 et 2023 la commission forêt du Parc souhaite la reconduire en 2025.

Pour cette troisième édition, le concours aura pour thème « la multifonctionnalité des forêts » et sera proposé sur le territoire de la Gervanne. Les conditions de participation seront les mêmes que les années précédentes, avec notamment une ouverture aux forêts publiques et privées. Les modalités techniques de mise en œuvre (grille d'évaluation, ...) seront également conservées. Avec l'appui du service ECPC, il est également proposé de constituer un jury jeune afin d'ouvrir les discussions à un public moins familier avec la thématique forestière. A l'issue du concours, la remise des prix sera accompagnée d'un temps d'échange afin de présenter l'action à un large public.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Organisation du concours (frais de déplacement, lots etc.)	2 000 €	Département de la Drôme	1 500 €
Jury jeune	1 000 €	Département de l'Isère	1 750 €
Remise des prix et valorisation du Sylvotrophée	2 000 €	Autofinancement Parc	1 750 €
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action Sylvotrophée et le plan de financement proposé,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des Départements de la Drôme et de l'Isère,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter un commencement anticipé auprès des financeurs
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

Vis ma vie de bûcheron 2025 : demande de financements

Depuis 2018, le Parc naturel régional du Vercors propose un cycle d'animations « Vis ma vie de bûcheron » sur le territoire. L'objectif de ces visites de chantier forestier est de faire découvrir au grand public la forêt et la gestion forestière locale par la voix de celles et ceux qui la pratiquent. Ces visites sont fortement appréciées par les participants et par les professionnels. Le Parc du Vercors propose de reconduire cette opération en 2025.

Sept visites seront proposées les vendredis matin de l'été 2025 (mi-juillet à fin août). Ces animations seront réparties sur les différents secteurs du parc du Vercors : 4 en Isère (Piémont Nord - Trièves, Quatre Montagnes, Coulmes) et 3 en Drôme (Vercors drômois, Royans drômois).

Pour les professionnels, ces visites constituent des occasions uniques de communiquer sur leurs métiers, trop souvent méconnus. Pour le public, il s'agit de mieux connaître l'activité forestière et d'assister à des démonstrations.

Le Parc porte le projet Vis-ma-Vie de Bûcheron mais ce sont les interprofessions Fibois 07-26 et Fibois 38 qui le mette en œuvre techniquement. Le partenariat entre les trois structures est formalisé par une convention.

Afin de mener à bien cette démarche, il est proposé de solliciter une subvention des départements de la Drôme et de l'Isère.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestations d'animation, communication et supports	10 000 €	Département de la Drôme	3 500 €
		Département de l'Isère	5 000 €
		Autofinancement Parc du Vercors	1 500 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action « Vis ma vie de bûcheron » 2025 et le plan de financement proposé,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des Départements de la Drôme et de l'Isère,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter un commencement anticipé auprès des fournisseurs,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

C'est chaud pour les Alpes (année 4) : demande de financements

Les Alpes sont très concernées par les effets du changement climatique : tourisme et agriculture sont des activités économiques touchées par les effets du changement climatique. Au-delà des activités économiques, la biodiversité et ses services rendus, les paysages, l'accès à la ressource en eau sont aussi au centre des préoccupations. Le Parc naturel régional est au coeur de ces questionnement et œuvre pour accompagner les acteurs du territoire à la mise en place de solutions d'atténuation ou d'adaptation. Les jeunes générations vivent ainsi dans un territoire de montagne qui connaîtra des bouleversements économiques et sociaux, il est important de les accompagner aussi dans ces changements : ceux à venir, contextuels, et leur propre changement de comportement individuels.

Pour ce faire, le Parc du Vercors a déposé la candidature du territoire au dispositif « Espace Valléen 2021-2027 », programme d'adaptation du tourisme au changement climatique, mené à l'échelle des Alpes avec le partenariat de l'État, de l'Europe et des Régions Sud et Auvergne Rhône Alpes.

Dans le cadre de la candidature 2021-2027, le Parc du Vercors a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet pédagogique en milieu scolaire « C'est chaud pour les Alpes ». Cette opération s'appuie sur la stratégie de transition touristique conçue par les EPCI et le Parc dans le cadre du programme Espace Valléen, et fait référence à son axe stratégique n°1- 2 « Accompagner les jeunes dans la compréhension du changement climatique ».

Ainsi, le Parc et ses partenaires éducatifs entendent accompagner 10 classes par an du cycle 3 au Lycée, sur les communes du Parc et des villes portes durant les 6 années du dispositif « Espace Valléen », tout en proposant régulièrement des temps de formation à destination des éducateurs à l'environnement.

A partir de la rentrée de septembre 2025, il s'agit de poursuivre l'action en proposant à 10 nouvelles classes (du cycle 3 au lycée) du territoire du Parc et des villes portes (Grenoble, Romans sur Isère, Crest, Saint-Marcellin, Vinay, Mens) de s'engager dans un projet pédagogique au long cours comprenant :

- l'accompagnement à la compréhension des sujets liés au changement climatique
- la contribution à la formation des citoyens de demain à exercer leur sens critique et à adapter leurs modes de vies aux conditions changeantes ;
- des temps d'immersion en dehors des établissements scolaires pour permettre aux jeunes de réaliser des actions concrètes en lien direct avec les thématiques développées par le projet (eau, agriculture, biodiversité, ...).

- l'accompagnement des équipes éducatives et des jeunes au changement de comportement (vers un mode de vie décarboné) ;
- la création d'une dynamique collective fédérant la communauté enseignante et éducative.

Le Parc du Vercors coordonnera le projet global et les apports pédagogiques, il organisera les temps de formations en lien avec les acteurs du territoire et les partenaires scientifiques adéquats.

Budget et plan de financement prévisionnel année 4 : 2025-2026

DEPENSES	Montants(€)	RECETTES	Montants(€)
Prestations des éducateurs à l'environnement et au développement durable	15 000 €	ETAT (FNADT CIMA)	12 963€
Déplacements bus	7 000 €		
Animation Parc	3 925 €	Autofinancement Parc	12 963€
TOTAL	25 925€	TOTAL	25 925€

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le plan de financement de l'année 4 du projet « C'est chaud pour les Alpes »
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Préfecture de l'Isère (FNADT Alpes)
- **et d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

Séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines » 2025 : demande de financements

Depuis 2018, le Parc du Vercors accompagne des classes sur des projets pédagogiques qui visent à une meilleure connaissance du territoire du Parc, de ses patrimoines naturels et culturels, de ses enjeux et acteurs. Ces projets ont gagné en lisibilité et il importe en complémentarité de porter des projets pédagogiques pour les jeunes **hors temps scolaire**.

Les jeunes générations n'ont en effet pas toujours un cadre leur permettant un accès à la montagne et à sa compréhension. Pourtant elle offre un cadre d'apprentissage indéniable associée à des valeurs fortes. C'est un milieu vivant qui permet une médiation sociale et environnementale autour de grands enjeux d'actualité : parmi lesquels migrations, déplacements, changement climatique, érosion de la biodiversité, cohabitation et partage de l'espace.

Chaque année les accueils collectifs de mineurs, les services enfance-jeunesse des collectivités et les centres sociaux du territoire proposent des séjours qui sont l'occasion d'apprendre la vie en collectif, mais ne proposent pas toujours une découverte de l'environnement montagnard proche. Pour rendre accessible cette découverte par les plus jeunes, le Parc du Vercors a proposé d'accompagner dès l'été 2022 et jusqu'en 2027 l'organisation de 2 mini-séjours chaque été dans les territoires de proximité (Espaces naturels sensibles, Réserve des Hauts-Plateaux du Vercors notamment). Le 2 mars 2022, le bureau syndical a validé l'engagement du Parc dans cette démarche sur 6 ans.

L'action a été engagée en 2022 et poursuivie en 2023 et 2024. La présente délibération porte sur la validation du plan de financement pour la mise en oeuvre de l'action en 2025.

Description et objectifs des projets :

Pour cette année 4 du projet , il s'agit donc de poursuivre et étendre l'action en proposant la participation à de nouveaux jeunes du territoire du Parc et des villes portes (Grenoble, Romans sur Isère, Crest, St Marcellin, Vinay et la ville associée de Mens) de partir en court séjour en immersion en montagne (deux jours et une nuit en bivouac) pour :

- *découvrir / redécouvrir la montagne et ses valeurs, ses fragilités*
- *appréhender la culture montagnarde, alpine*
- *comprendre les enjeux actuels en matière de biodiversité, de mobilités, de changement climatique, de cohabitation et de respect du vivant*

- s'immerger au sein de sites préservés, en itinérance (avec des ânes) pour apprendre à se connaître en mélangeant les jeunes publics (milieu urbain/coeur du territoire du Parc/autres territoires d'espaces valléens)
- vivre une expérience inoubliable, découvrir et préparer collectivement la randonnée, le bivouac et les repas en pleine nature.
- proposer un cadre pédagogique et sécurisant
- faire le lien avec des actions spécifiques menées par le Parc ou ses partenaires (Réserve Internationale de ciel étoilé, réintroduction d'espèces, adaptation au changement climatique etc.).

Ce projet a aussi pour objectif de créer une émulation avec et entre les accueils collectifs de mineurs, centres sociaux et accueils de loisirs pour des échanges sur le territoire et au-delà (avec d'autres Espaces Valléens notamment, ou d'autres Parcs naturels régionaux...).

Pour 2025, deux mini-séjours seront proposés durant l'été. Chaque mini-séjour sera composé d'une dizaine de jeunes issus de deux territoires différents pour favoriser la rencontre des jeunes mais aussi de leurs animateurs. Ils seront encadrés par un accompagnateur en montagne et accompagnés par des ânes de bât pour faciliter le transports du matériel de bivouac.

Le Parc du Vercors coordonnera la mobilisation des structures de jeunesse participantes, mobilisera l'équipe encadrante et sera garant des apports pédagogiques. Il prendra part à l'organisation de ces séjours qui resteront sous la responsabilité des structures d'accueil.

Budget et plan de financement année 4 : 2025 (2 mini-séjours)

DEPENSES	Montants(€)	RECETTES	Montants(€)
Accompagnement éducatif avec des ânes :	3 540,00 €	ETAT (FNADT CIMA)	3 837,60 €
Matériel pédagogique	800,00€		
Animation Parc	2 056,00€	Autofinancement Parc	2 558,40€
TOTAL	6 396,00€	TOTAL	6 396,00€

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le plan de financement du projet de mini-séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines » pour l'année 2025,
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Préfecture de l'Isère (FNADT Alpes)
- **et d'AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de
communes du Val de Drôme : AVIS

Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Val de Drôme a été arrêté le 29 janvier 2025 par le conseil communautaire de l'EPCI et réceptionné par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors le 5 février 2025.

Conformément à l'article L132-7 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi est soumis pour avis au Parc en tant que personne publique associée.

Il est rappelé que le périmètre de la Communauté de communes du Val de Drôme concerne six communes adhérentes au PNR du Vercors dans le cadre de la charte 2025-2040 : Beaufort-sur-Gervanne, Gigors-et-Lozeron, Omblèze, Plan-de-Baix, Suze et Cobonne. A noter que ces deux dernières communes ont intégré le Parc du Vercors à l'occasion de la récente révision de la charte du Parc. De plus, Beaufort-sur-Gervanne, Gigors-et-Lozeron et Suze ont bénéficié de l'élaboration d'un atlas de la biodiversité communale lors du premier appel à projet dédié (2021-2023) porté par le Parc du Vercors.

La communauté de communes du Val de Drôme est par ailleurs couverte par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Vallée de la Drôme aval approuvé très récemment (décembre 2024).

Aperçu du PLUi de la CCVD

Le projet de territoire se développe à partir de l'armature urbaine proposée par le SCoT de la Vallée de la Drôme aval qui considère Beaufort-sur-Gervanne comme un pôle relais (cf. 2ème niveau de l'armature) et le reste des communes de la Gervanne comme des villages. L'ambition est de conforter les centralités des bourgs et villages et de mettre l'accent sur la production de logements à Beaufort-sur-Gervanne pour le secteur qui nous intéresse.

Plus précisément, le scénario de développement choisi vise à accueillir 4000 nouveaux habitants en 12 ans (soit environ 1 % de croissance démographique annuelle) et à créer 2440 logements (dont 2200 logements neufs). Ceci reviendrait à produire 160 logements neufs supplémentaires par an. S'appuyant sur le Plan local de l'habitat (PLH) du Val de Drôme validé en octobre 2022, les élus de l'intercommunalité visent la mise en place d'une véritable stratégie foncière s'appuyant par exemple sur la maîtrise publique du foncier, la remobilisation des friches et des logements vacants, et l'optimisation du foncier (notamment via des formes urbaines et des densités intéressantes).

S'intéressant aux espaces naturels, agricoles et forestiers, le diagnostic annonce une consommation de 152,3 hectares entre 2011 et 2021, toutes vocations confondues. Ainsi, en moyenne, les cinq pôles relais (cf. Beaufort-

sur-Grevanne) ont consommé 39,9ha, soit 7,8 ha par commune ; et les villages 14,5 ha, soit chacun 1 ha en moyenne. Le projet de PLUi estime un besoin foncier d'environ 85 hectares pour la création de nouveaux logements de 2021 à 2036, tout en considérant qu'une partie sera réalisée au sein des enveloppes urbaines : ceci reviendrait à une consommation foncière de 8 ha dans les villages et 23 ha dans les pôles relais. Aussi, toutes vocations confondues, le PLUi a pour objectif de « limiter son artificialisation à 81,5 ha entre 2024 et 2036 » (cf. Axe 1 du PADD). Pour se faire, il s'appuie notamment sur les densités prévues par le SCoT à savoir : 25 logements à l'hectare dans les pôles relais et 18 logements à l'hectare dans les villages.

Il est enfin à souligner la prégnance de l'enjeu « ressource en eau » sur ce territoire. Les orientations du PADD concernant la ressource en eau s'inscrivent dans une démarche d'adaptation aux impacts du changement climatique cohérente. Cependant, il est important de considérer qu'une augmentation éventuelle de prélèvements d'eau dans le karst de la Gervanne doit être envisagée uniquement pour satisfaire aux besoins en eau potable des populations.

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sont les suivantes :

1) Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

2) Dépasser la logique de transition et organiser les ruptures pour répondre véritablement aux enjeux environnementaux et climatiques

3) Le Val de Drôme en Biovallée, un territoire d'économie et d'emplois : affirmer un développement économique et renforcer la cohésion sociale

À la lecture des traductions du PADD dans les autres pièces du PLUi (règlement et documents graphiques), le projet intercommunal apparaît compatible avec la charte du Parc. Ce travail d'analyse met en lien ces différents documents en s'appuyant notamment sur la justification du projet (cf. « justification des choix - rapport de présentation). Il s'agit également de mettre en évidence la cohérence et les correspondances entre les objectifs du documents d'urbanisme et ceux de la charte du Parc (notamment via les dispositions pertinentes de la charte en matière de planification), territorialisés dans son plan.

Justification de la compatibilité du PADD

Les axes de la charte, ses dispositions engageantes et les mesures transposables dans les documents d'urbanisme (cf. Annexe 8 de la charte 2025-2040) sont croisés avec les dispositions du document de planification, ceci permettant de vérifier la prise en compte de la charte du Parc.

Extrait des axes de la Charte :

- **Axe 1 – Vercors à vivre**

Le projet de PLUi de la CCVD évoque l'enjeu du paysage assez discrètement (cf. Orientation 1.5 du PADD) malgré la qualité reconnue de celui-ci en Gervanne. Néanmoins, la « mise en pratique » dans les orientations d'aménagement et de

programmation (OAP) est qualitative : elles considèrent sérieusement les enjeux paysagers et apportent par exemple des recommandations en matière de traitement des limites et de végétalisation. De plus, les règlements graphique et écrit prévoient des prescriptions telles que les jardins, les arbres et les cônes de vue à préserver.

C'est également dans les OAP et le règlement qu'est traitée la trame verte et bleue.

De plus, à la manière de la mesure 1.3 de la charte du Parc (Maintenir un cadre de vie favorable à la santé des hommes et des milieux) le PADD ambitionne de mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé, dans son orientation 2.1.

La volonté du Val de Drôme de développer davantage un tourisme « local, vert et respectueux des ressources du territoire » (cf. Orientation 3.5 du PADD) répond à l'orientation visant la singularisation de l'offre touristique à l'échelle du massif.

- **Axe 2 – Vercors en transitions**

S'intéressant au second axe de la charte, on constate que les sujets de la mobilité, du climat et des émissions de gaz à effet de serre sont pris en main par le projet de PLUi. Ceci se retrouve dans le PADD, dans les orientations 1.4 (Poursuivre le développement d'une mobilité novatrice qui s'adapte aux contraintes et aux modes de vie du territoire) et 2.2 (Réduire la consommation d'énergie tout en renforçant la production d'énergie renouvelable locale), cette dernière rappelant les objectifs du PCAET (septembre 2021). En outre, on peut citer l'annexe du règlement écrit dédiée au référentiel thermique qui fournit des recommandations aux porteurs de projet en matière de conception bioclimatique, d'économie d'énergie, de rénovation et de confort d'été par exemple.

- **Axe 3 – Vercors, territoire de partage**

Enfin, s'intéressant à l'usage du foncier, la trajectoire annoncée paraît cohérente avec les enjeux et objectifs développés par le dernier axe de la charte. Ainsi, l'artificialisation prévue entre 2024 et 2036 sur le territoire du Val de Drôme, toutes destinations confondues, s'élève à 81,5 ha -alors que la consommation d'ENAF est chiffrée à 152,3 ha entre 2011 et 2021. De même, le PADD et les OAP qui en découlent font tendre les densités des projets d'aménagement vers 25 logements à l'hectare dans les pôles relais et vers 18 logements à l'hectare dans les villages. Pour rappel, ceux-ci s'élèvent à 15 logements/hectare en tissu urbain résidentiel et 25 logements/hectare en centre-bourg dans la charte.

On soulève néanmoins un point de vigilance en ce qui concerne des changements de destination, notamment sur Suze et Gigors-et-Lozeron, qui posent la question du potentiel mitage des espaces agricoles et de la création de dessertes induite.

Considérant la ressource en eau, la priorité donnée aux objectifs d'économie d'eau comme réponse à l'augmentation prévisionnelle des besoins et à la réduction à venir de la ressource disponible paraît adaptée. Le bilan besoins-ressources semble avoir été mené avec sérieux. Cela dit, il nous apparaît inopportun d'afficher une utilisation de l'eau du karst de la Gervanne comme ressource de substitution « effective », particulièrement avec des volumes importants, sans attendre que l'étude sur le karst n'ait livré ses résultats.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→de **DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet arrêté de Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Val de Drôme arrêté le 29 janvier 2025 au vu du respect des orientations de la charte et son plan.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

Plan local d'urbanisme intercommunal de Saint Marcellin Vercors
Isère Communauté : AVIS

Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté a été arrêté le 6 février 2025 par le conseil communautaire de l'EPCI et réceptionné par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors le 14 février 2025.

Conformément à l'article L132-7 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi est soumis pour avis au Parc en tant que personne publique associée.

Il est rappelé que le périmètre de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) concerne dix-neuf communes adhérentes au PNR du Vercors dans le cadre de la charte 2025-2040 : Saint-Quentin-sur-Isère, Montaud, La Rivière, Cognin-les-Gorges, Rovon, Saint Gervais, Mallevall, Presles, Rencurel, Choranche, Châtelus, Izeron, Saint-Romans, Beauvoir-en-Royans, Saint-André-en-Royans, Saint-Pierre-de-Chérennes, Saint-Just-de-Claix, Auberives-en-Royans, Pont-en-Royans. Deux villes-portes sont également concernées, à savoir Vinay et Saint-Marcellin.

De plus, Auberives-en-Royans, Saint-André-en-Royans, Saint-Just-de-Claix et Saint-Pierre-de-Chérennes élaborent actuellement leurs atlas de la biodiversité communale (ABC), animés par le Parc du Vercors, ce grâce à au second appel à projet qu'il a lancé. Tandis que les communes de Presles, Choranche, Pont-en-Royans, Beauvoir-en-Royans, Coqnin-les-Gorges et La Rivière ont bénéficié du premier appel à projet ABC (2021-2023).

Enfin, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté est couverte par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Grande région de Grenoble, SCoT actuellement en révision.

Aperçu du PLUi de la SMVIC

Le PLUi de la SMVIC est considéré par les élus comme un outil permettant de repenser le modèle de développement du territoire. S'appuyant sur l'armature urbaine, le projet vise à localiser de manière plus équilibrée et sobre le volume des logements, l'activité économique et les équipements ; et ainsi à réaffirmer la complémentarité entre les différents niveaux de polarité.

Le scénario de développement choisi vise à accueillir 100 nouveaux habitants chaque année et à créer environ 230 logements neufs par an, ce qui correspond aux tendances observées actuellement. L'accent est par ailleurs mis sur l'attractivité et le développement économique du territoire.

S'intéressant aux espaces naturels, agricoles et forestiers, le diagnostic annonce une consommation nette (c'est à dire sans la consommation au titre

des carrières et bâtiments agricoles) de 214 hectares entre 2011 et 2021, soit un rythme de 21,4ha/an. Le projet de PLUi estime un besoin foncier d'environ 163 hectares toutes vocations confondues entre 2024 et 2041. Sur les 15 ans de vie projetés du PLUi, cette enveloppe se décomposerait de la manière suivante : 65 ha dédiés à l'économie, 8 ha dédiés aux équipements supra-communaux et 90 ha pour le foncier « mixte » (logements compris). A noter que dans le cadre du PLUi, onze communes adhérentes au PNRV bénéficient de l'application du principe de « garantie universelle » : ceci leur assure une consommation minimale d'ENAF de 1 ha entre 2021 et 2031, bien qu'elles aient consommé moins de 2 ha sur la période 2010-2020 et peu importe le niveau de polarité (village, pôle scolaire, pôle de proximité, pôle relais).

Il est par ailleurs utile de souligner la création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique « TVB » (trame verte et bleue) relative à la mise en valeur des continuités écologiques pour le PLUi de la SMVIC. Ce type d'orientations a été rendu obligatoire par la Loi Climat et résilience du 22 août 2021. Cette évolution conforte le rôle joué par les documents d'urbanisme qui, grâce à des outils de diagnostic et d'actions en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques, concourent à des projets de territoire plus durables et résilients. Cette OAP « TVB » s'appuie ainsi sur une première phase de diagnostic reprenant la cartographie des continuités écologiques élaborée à l'occasion de la révision de la charte du Parc du Vercors.

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sont les suivantes :

- 1) Construire un modèle de développement équilibré, sobre et solidaire**
- 2) Conforter la qualité du cadre de vie**
- 3) Fortifier l'attractivité économique pour un modèle de développement équilibré**
- 4) Pour un modèle de développement respectant les ressources**

À la lecture des traductions du PADD dans les autres pièces du PLUi (règlement et documents graphiques), le projet intercommunal apparaît compatible avec la charte du Parc. Ce travail d'analyse met en lien ces différents documents en s'appuyant notamment sur la justification du projet (cf. rapport de présentation / livret 4 « explication des choix »). Il s'agit également de mettre en évidence la cohérence et les correspondances entre les objectifs du documents d'urbanisme et ceux de la charte du Parc (notamment via les dispositions pertinentes de la charte en matière de planification), territorialisés dans son plan.

Justification de la compatibilité du PADD

Les axes de la charte, ses dispositions engageantes et les mesures transposables dans les documents d'urbanisme (cf. Annexe 8 de la charte 2025-2040) sont croisés avec les dispositions du document de planification, ceci permettant de vérifier la prise en compte de la charte du Parc.

Extrait des axes de la Charte :

- **Axe 1 – Vercors à vivre**

Le projet de PLUi de SMVIC traite l'attachement des élus au cadre paysager et au patrimoine bâti dans l'axe 2 de son PADD, via l'orientation n°1 « S'appuyer sur l'authenticité et les spécificités patrimoniales pour « faire territoire » ». Cette orientation renvoie à la préservation des points de vue et aux prescriptions sur le patrimoine bâti repéré dans le règlement graphique par exemple. Néanmoins, les orientations d'aménagement et de programmation sectorielles n'approfondissent pas toujours les enjeux paysagers et certaines mériteraient d'être affinées.

En revanche, l'OAP "TVB", en cohérence avec la TVB du Parc du Vercors, apporte une connaissance tout à fait intéressante qu'il nous semble important de valoriser de manière opérationnelle.

De plus, à la manière de la mesure 1.3 de la charte du Parc (Maintenir un cadre de vie favorable à la santé des hommes et des milieux) le PADD ambitionne de mettre en place les conditions pour déployer un urbanisme favorable à la santé, dans son orientation 1.5.

Le PLUi ne prévoit pas de nouvelle carrière dans les fronts visuels ou zones de tranquillité repérés au plan de Parc. Mais l'activité économique étant au coeur du projet politique, l'optimisation foncière ainsi que la qualité urbaine et paysagère des zones d'activité économique sont développées dans le PADD et les OAP.

- **Axe 2 – Vercors en transitions**

S'intéressant au second axe de la charte, on constate en parallèle que l'axe 2 du PADD du PLUi de SMVIC aborde notamment le développement des énergies renouvelables locales, le développement des alternatives à la voiture individuelle ainsi que les économies d'énergie permises par un urbanisme bioclimatique. De plus, on retrouve dans les orientations d'aménagement et de programmation – volet dispositions communes à l'ensemble des secteurs couverts par une OAP, des dispositions traitant des performances environnementales, de l'énergie et de l'adaptation au climat. Une notion que l'on retrouve à la fois dans le PADD, le règlement écrit et les OAP du projet de document d'urbanisme de SMVIC et qu'il est intéressant de valoriser est le confort d'été/hiver, au-delà de celle d'un bâtiment économe en énergie.

Il peut être intéressant de préciser ici l'intérêt que portent les élus de SMVIC sur les objectifs croisés de production d'énergie renouvelable avec la préservation des espaces agricoles ; l'agrivoltaïsme trouvera ainsi sa place sur le territoire, tout en permettant son cadrage éventuel.

- **Axe 3 – Vercors, territoire de partage**

Enfin, s'intéressant à l'usage du foncier, l'axe 2 du PADD traite l'évolution du modèle de développement et ainsi des formes urbaines pour une consommation d'espace moindre. Pour ce faire, le premier levier proposé consiste à recentrer prioritairement le développement urbain à l'intérieur des espaces urbanisés existants des communes. En outre, l'enveloppe d'ENAF que le projet de territoire prévoit de consommer d'ici 2041 s'élève à environ 163 ha. Notons qu'il a été choisi de poursuivre l'effort de limitation de la consommation foncière entre 2031 et 2041 par rapport à la période 2021-2031 sans pour autant garder un rythme similaire. Nous émettons cependant un point d'attention quant à certains secteurs du territoire zonés en U ou AU dans le règlement graphique, au

regard de leur emplacement, des impacts paysagers et écologiques prévisibles. De plus, les densités visées dans les OAP paraissent parfois trop peu élevées, ce qui va à l'encontre de l'objectif d'optimisation du foncier, tout comme des zonages en U de surface importante issus des PLU précédents.

Considérant la ressource en eau, il convient de saluer globalement la bonne prise en compte des enjeux entourant la gestion quantitative de la ressource en eau dans le projet de PLUi. Ceci se traduit particulièrement dans le point 4.1 du PADD qui met en avant les démarches d'économie d'eau ainsi que la nécessaire vigilance fasse à la raréfaction de la ressource.

Zoom sur les secteurs pour lesquels des enjeux particuliers ont été identifiés pouvant justifier un travail d'approfondissement :

- Châtelus : le développement du secteur de Vezor sur 6000m², classé en UCv au règlement graphique du PLUi, mériterait d'être couvert par une OAP étant donné l'impact paysager potentiel des futures constructions.
- Choranche : l'OAP du centre-village, en entrée du village, traite l'entrée de la commune et vise à accueillir des logements ainsi qu'une aire de stationnements sur 5430m² ; elle revêt donc un caractère structurant pour la commune. En l'état et au regard de la proximité du village patrimonial, l'OAP ne semble pas assez précise en matière de formes urbaines, d'implantation du bâti et de qualité globale attendue pour le projet. De même, étant donné la faiblesse des opportunités foncières sur la commune, la densité pourrait être réévaluée à la hausse. Par ailleurs, le secteur de Métrière classé en UD2 dans le règlement graphique pourrait mériter d'être couvert par une OAP étant donné les enjeux d'accès et de bonne intégration avec les constructions existantes.
- Rencurel : le centre-village additionne proportionnellement de nombreuses surfaces non bâties classées en U, 1AU et 2AU. La commune compte également 22 logements vacants. Dans la continuité de l'avis émis par la CDNPS, le sous-secteur ouest de l'OAP Entrée de bourg sud, soit les 2300m² classés en 2AU, interroge quant à la nécessité d'être urbanisé.
- Rovon : le PLUi prévoit l'urbanisation future d'un tènement de 2500m² au hameau du Biot. Classé en 2AU et couvert par une OAP, ce secteur est zoné en As (agricole stricte) dans le PLU en vigueur. Au regard du présent zonage et de l'enjeu « continuités écologiques » sur les bords de l'Isère, il serait souhaitable de reclasser cet espace en N ou As.
- Saint-André-en-Royans : le PLUi prévoit l'urbanisation d'un site en extension du bourg, de part et d'autre de la route du bourg, pour la création de 12 logements. Couvert par une OAP, il s'agit de deux tènements de 1,3 ha au total, classés en 2AU. A noter qu'ils sont zonés dans le PLU en vigueur en A et 2AU. Au regard des enjeux paysagers et agricoles, l'orientation d'aménagement et de programmation mériterait d'être plus précise et qualitative : intégrer les cônes de vue, la nécessité d'opérations d'aménagement d'ensemble, retravailler les formes urbaines

et les densités apporterait des gages en faveur de l'optimisation de l'usage du foncier ainsi que de la préservation de la silhouette villageoise et de la qualité des abords du centre-village. Repenser l'intégralité de ce secteur d'ouverture à l'urbanisation, en lien également avec la disponibilité future du foncier (cf. Notion de dureté foncière), permettrait de créer des logements tout en garantissant les qualités paysagères de la commune.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet arrêté de Plan local d'urbanisme intercommunal de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté arrêté le 6 février 2025 au vu du respect des orientations de la charte et son plan.

→ de **SUGGÉRER** de retravailler certaines orientations d'aménagement et de programmation, voire d'en créer de nouvelles, afin de garantir la qualité des aménagements, l'inscription paysagère des projets, des formes urbaines adaptées aux enjeux locaux et des niveaux de densités proches de ceux des centres-villages à proximité.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

Plan Pastoral Territorial des Hauts-Plateaux du Vercors : demande de financements

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) des Hauts-Plateaux du Vercors, dont le périmètre d'action est la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors (RNHPV), a été élaboré en 2019 pour une durée de 5 ans, puis a été reconduit en l'état pour 2 années supplémentaires.

Ce plan d'action est structuré ainsi :

- action 1 : maintenir l'activité pastorale en modernisant
 - sous-action 1.1 : améliorer les conditions de vie de l'élevage pour les bergers et les éleveurs
 - sous-action 1.2 : sécuriser et renforcer l'accès aux ressources naturelles
- action 2 : accompagner l'activité pastorale, communiquer et sensibiliser, faciliter le multi-usage
 - sous-action 2.1 : partager les connaissances, expertises éco-pastorales pour agir durablement
 - sous-action 2.2 : favoriser des temps de rencontre entre les acteurs pastoraux et gestionnaire, usagers de l'alpage...
 - sous-action 2.3 : promouvoir et valoriser les activités pastorales auprès du public
- action 3 : gouverner le PPT
- action 4 : lutter contre la prédation

Lors du dernier comité de pilotage (tenu le 17 janvier 2025), il a été validé le principe de réaliser le bilan du PPT n°2 et d'élaborer le suivant, avec toujours comme principe que la gestion pastorale des différents alpages soit en phase avec la gestion des enjeux de la RNNHPV.

Le bilan doit permettre :

- - d'analyser la gouvernance et du fonctionnement général du PPT
- - d'analyser les projets réalisés
- - et d'identifier les actions à poursuivre, à développer.

L'élaboration du PPT n°3 devra contenir :

- - un diagnostic : présentation de la structure porteuse, du territoire, des alpages, des éleveurs (ou de leurs regroupements), des cheptels, ..., identification des contextes liés au multi-usages et de la prédation
- - les enjeux retenus et les fiches actions qui en découlent avec leurs maquettes financières

Ces deux phases seront réalisées par le Parc du Vercors, avec l'appui des services pastoraux du territoire : la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI) et l'Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM) et les différentes étapes seront validées avec les acteurs identifiés dans le comité de pilotage actuel du PPT.

Objectifs de l'opération :

- - Réaliser le bilan du PPT n°2
- - Définir les enjeux, objectifs et actions à mettre en place dans le PPT n°3

Plan de financement prévisionnel pour le bilan du PPT n°2 :

DEPENSES HT en €		RECETTES en €	
ADEM	550,00€	Région Auvergne Rhône-Alpes (60 %)	1 438,77€
FAI	615,00€	Autofinancement Réserve naturelle (40 %)	959,18€
PNRV	1072,13€		
Charges indirectes 15 %	160,82€		
TOTAL	2 397,95 €	TOTAL	2 397,95 €

Plan de financement prévisionnel pour l'élaboration du PPT n°3 :

DEPENSES HT en €		RECETTES en €	
ADEM	5 775,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (60 %)	9 997,84 €
FAI	7 687,50 €	Autofinancement Réserve naturelle (40 %)	6 665,22 e
PNRV	2 783,10 €		
Charges indirectes 15 %	417,46 €		
TOTAL	16 663,06 €	TOTAL	16 663,06 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter les financements,
- **et d'AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

Sensibilisation des publics sur les espèces et milieux à enjeux :
 Demande de financements

Dans la cadre de la stratégie biodiversité adossée à la nouvelle charte du Parc, il s'agira d'activer le volet sensibilisation des publics sur les enjeux de préservation des espèces sensibles, notamment les espèces identifiées dans le cadre de plans nationaux (chiroptères, pollinisateurs, ...), espèces présentes sur le territoire et pour lesquelles le Parc est engagé.

Les menaces liées aux activités humaines et le changement climatique viennent encore plus les fragiliser. La volonté du Parc est d'impliquer encore plus les habitants du territoire dans leur préservation en les sensibilisant.

Aussi, cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs des plans nationaux d'actions (PNA). En effet, il s'agit d'un outil qui ne possède pas de portée contraignante et se fonde sur la mobilisation collective des acteurs qui possèdent les leviers pour agir en faveur des espèces menacées.

Les plans nationaux d'action qui concernent des espèces présentes sur le territoire du parc font d'ailleurs l'objet d'un indicateur de suivi de l'état d'avancement de la Charte (mesure 1.2 - Préserver les milieux naturels et leurs fonctionnalités), comme par exemple les pollinisateurs, les chiroptères, les vautours (les 4 espèces ont chacune un PNA), les plantes messicoles (exemple : la Tulipe sauvage), ...

La présente délibération porte sur la validation du plan de financement pour la mise en oeuvre de cette action qui pourra se mettre en place en 2025 et 2026 et pourra concerner l'ensemble des secteurs du Parc, selon les enjeux de sensibilité ciblés.

Description et objectifs des projets :

Pour répondre à ce besoin de sensibilisation des publics, le Parc du Vercors, dans le cadre de cette action envisage de déployer une programmation en 2025 et 2026 de temps de rencontres avec les publics autour des objectifs précités, et sur des espèces et milieux à enjeux en les articulant aux dispositifs qu'il porte tels que les Espaces Naturels Sensibles et les sites Natura 2000, ...

Trois cibles de public sont identifiées et les événements proposés pourront s'adresser plus spécifiquement à certains ou à l'ensemble (grand public/habitants, socio professionnels du tourisme, de l'agriculture et de la forêt, élus).

Dans le cadre des actions de médiations qui seront proposées, l'objectif final est de viser une meilleure préservation des espèces et milieux à enjeux en limitant les impacts générés par l'Homme dans le cadre de ses usages de ces milieux pour différentes pratiques.

La forme des événements s'appuiera sur l'enjeu de toucher la diversité des sensibilités des publics et les événements multi-approches seront privilégiés.

Il s'agira donc auprès des publics :

- d'informer, diffuser, partager les enjeux de sensibilité sur ces espèces et milieux à enjeux, différentes formes de médiation éducative, culturelle/artistique et de médiation scientifique.
- de sensibiliser les publics, les impliquer dans le cadre de démarches impliquante/participative « leur permettre d'activer leur pouvoir d'agir »
- d'accompagner les changements de représentations, de pratiques et d'usages.

Ces temps de rencontres seront à géométrie variable et pourront comprendre de la diffusion d'oeuvre artistique qui pourront amener à la fois les publics à s'interroger sur leur rapport au vivant et sur leurs pratiques, mais aussi à leur apporter du contenu plus informatif et spécifique sur certaines espèces et milieux et sur leur sensibilité.

Ces temps de diffusion seront accompagnés de temps de médiation pour aller plus loin dans l'accompagnement des publics dans leurs évolutions de connaissances, de représentations et vers des comportements plus adaptés sur les espèces et milieux choisis comme enjeu de sensibilisation sur chacun des événements et lieux associés. Cet accompagnement se fera :

- soit par des sorties de terrain avec des Accompagnateurs en Montagne/Educateur à l'environnement
- soit lors d'actions participatives : chantiers, comptages, etc.

Budget et plan de financement :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Intervenants EEDD	3 500,00€	ETAT (DREAL)	20 000,00€
Intervenants experts scientifiques	2 500,00€		
Intervenants artistiques et achat de spectacles	14 000,00€		
Coordination du projet	5 000, 00€	PNRV	5 000, 00€
Total	25 000,00€	Total	25 000,00€

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le plan de financement du projet « sensibilisation des publics sur les espèces et milieux à enjeux »,
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention de la DREAL,
- **et d'AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 16 avril 2025

Projet Expérien'Ciel : demande de financements

Contexte et objectifs

Le Parc a été labellisé Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) en 2023 par Dark Sky International. Ce projet vise à préserver et à valoriser la qualité du ciel et de l'environnement nocturne.

Sur ce deuxième volet de la valorisation, même si des actions ont déjà été entreprises (animation, formations courtes, ...), l'effort doit être amplifié afin de faire de la nuit et de l'environnement nocturne des facteurs d'attractivité du Vercors.

Le projet proposé vise à aller plus loin dans la montée en compétences des socio-professionnels du tourisme par la formation et l'accompagnement. Les objectifs du projet Expérien'Ciel visent à créer les conditions de développement et la mise en place de nouvelles offres de tourisme nocturne et d'actions de sensibilisation avec les accompagnateurs en montagne, les éducateurs à l'environnement, les hébergeurs. Développer la thématique de la nuit dans les propositions touristiques, s'inscrit dans une logique de diversification et désaisonnalisation en valorisant une nouvelle ressource avérée du Vercors : son ciel et son environnement nocturne.

Le Parc du Vercors, grâce à l'appui d'un prestataire spécialisé en astronomie et avec les socio-professionnels, souhaite construire et tester des propositions touristiques innovantes en fonction des sites. Le nombre de socio-professionnels formés et accompagnés sera d'une douzaine.

Les touristes et les habitants pourront bénéficier d'une nouvelle offre : Expérien'ciel.

Déroulement du projet sur 24 mois

Une phase de communication et de sensibilisation pour mobiliser les socio-professionnels et les offices de tourisme, réalisée par le Parc avec l'appui du prestataire astronomie.

Deux phases de formation :

Une première formation pour une douzaine de socio-professionnels s'appuyant sur les niveaux 1ere étoile et 2eme étoile de l'Association Français d'Astronomie (AFA), sur 2 jours et 2 nuits.

Le prolongement de cette formation pour un groupe de 6 socio-professionnels souhaitant aller plus loin, avec l'organisation d'une formation de niveau 5eme étoile de l'AFA (devenir animateur et montreur d'étoiles), sur 3 jours et 3 nuits.

Une phase d'accompagnement des bénéficiaires formés, à distance et sur leur site, pour la mise en place de leurs nouvelles activités, réalisée par le prestataire astronomie.

Une phase accompagnement à l'acquisition et à la prise en main de matériel d'observation (télescopes) prise en charge par le projet et réalisée avec l'appui du prestataire astronomie.

Une dernière phase de bilan et d'évaluation des activités développées sur la durée du projet par les socio-professionnels impliqués afin d'estimer les retombées en

matière de sensibilisation des publics et les retombées économiques pour les socio-professionnels.

Une enquête réalisée début 2025 a permis de recueillir 16 réponses de socio-professionnels intéressés, dont 12 prêts à consacrer un budget à l'accompagnement et à la formation. Au delà de ces personnes déjà concernées, il est prévu de s'appuyer sur le réseaux des Partners Inspiration Vercors et les Offices de tourisme du territoire.

Pour mettre en œuvre ce projet, il est proposé de solliciter les crédits européens FEADER, dans le cadre du programme LEADER Terres de Dauphiné, et des crédits de la Région Auvergne Rhone Alpes dans le cadre de la ligne "Diversifier l'offre touristique des territoires de montagne en toute saison", selon le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Gestion de projet PNRV	9 000 €	Région Auvergne-Rhone-Alpes	13 000 €
Frais de formation	15 000 €	LEADER (40%)	18 000 €
Frais d'hébergement	5 000 €		
Frais d'accompagnement	10 000 €	Autofinancement PNRV	9 000 €
Acquisition de 6 télescopes	6 000 €	Participation des bénéficiaires	5 000 €
TOTAL	45 000 €	TOTAL	45 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération Experien'ciel tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du LEADER et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 16 avril 2025

2025.B18	Comité de gestionnaires des cabanes non gardées ; validation de la feuille de route 2025-2027.....	3
2025.B19	Renouvellement du projet scientifique et culturel du musée de la Préhistoire du vercors : Validation.....	6
2025.B20	Charte de la highline sur le Vercors : validation.....	8
2025. B21	SylvoTrophée 2025 : demande de financements.....	10
2025.B 22	Vis ma vie de bûcheron 2025 : demande de financements.....	12
2025.B 23	C'est chaud pour les Alpes (année 4) : demande de financements.....	14
2025.B 24	Séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines » 2025 : demande de financements.....	16
2025.B 25	Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Val de Drôme : AVIS.....	18
2025..B 26	Plan local d'urbanisme intercommunal de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : AVIS.....	21
2025..B 27	Plan Pastoral Territorial des Hauts-Plateaux du Vercors : demande de financements.....	26
2025..B 28	Sensibilisation des publics sur les espèces et milieux à enjeux : Demande de financements.....	28
2025..B 29	Projet Expérien'Ciel : demande de financements.....	30

Fait et délibéré le 16 avril 2025 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 16 avril 2025

Le Président,

Jacques ADENOT.

